

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DREZERY**

**Séance du 13 avril 2023**

Membres du Conseil Municipal : 23  
Présents : 16  
Votants : 22  
Absent : 1  
Procurations : 6

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, Maire de Saint-Drézéry.

Présents :

Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, M. LE BLEVEC Loïc, M. DACHEUX Jean-Philippe, Mme HOUVENAGHEL-DEFOORT Géraldine, M. LAVIE Richard, M. DEBARGE Francis, M. SALVADOR Daniel, M. MERCIER Philippe, Mme REYREAU Peggy, Mme JACQUEMIN Monique, Mme FERRERES France, M. FOURNEAU Julien, M. CAPELLI Fabrice, M. JULIEN Eric, Mme LEOTARD Hélène, Mme BAECKEROOT Marie-Hélène

Procurations :

Mme SIRVEN Françoise donne procuration à Mme France FERRERES  
Mme BIGLIONE-KAPLANSKI Marion donne procuration à M. Jean-Philippe DACHEUX  
Mme TROCELLIER-BERGER Agnès donne procuration à M. Julien FOURNEAU  
M. DI NATALE Paolo donne procuration à M. Loïc LE BLEVEC  
M. ARNAUD Hervé donne procuration à Mme Jackie GALABRUN-BOULBES  
Mme ARNAUD Sandrine donne procuration à M. Philippe MERCIER

Absent excusé : M. Didier BELLOC

---

**Objet : FINANCES - Emprunt**

---

M. Lavie, adjoint aux Finances, expose la consultation lancée auprès de cinq organismes bancaires pour finaliser le prêt prévu au budget 2023 afin de financer le programme d'investissement de la commune.

Après analyse des offres, la commission Finances, réunie le 22 mars 2023, a retenu l'offre la mieux disante proposée par la Banque Postale.

M. Lavie rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 1 000 000,00 EUR.

Après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2022-13 y attachées proposées par La Banque Postale, le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité valide le prêt avec la Banque Postale aux conditions décrites ci-après.

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Le contrat de prêt est composé d'une phase de mobilisation et d'une seule tranche obligatoire.

Score Gissler : 1A  
Montant du contrat de prêt : 1 000 000,00EUR  
Durée du contrat de prêt : 20 ans et 7 mois  
Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Phase de mobilisation

Pendant la phase de mobilisation, les fonds versés qui n'ont pas encore fait l'objet de la mise en place d'une tranche constituent l'encours en phase de mobilisation.

Durée : 6 mois, soit du 24/05/2023 au 24/11/2023  
Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur avec versement automatique au terme de la phase de mobilisation ou à une date antérieure en cas de mise en place anticipée de la tranche à Taux Fixe.  
Montant minimum de versement : 15 000,00 EUR  
Taux d'intérêt annuel : index €STR assorti d'une marge de +1,21 %  
Base de calcul des intérêts : nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours  
Échéances d'intérêts : périodicité mensuelle

Tranche obligatoire à taux fixe du 24/11/2023 au 01/12/2043

Cette tranche obligatoire est mise en place en une seule fois le 24/11/2023 par arbitrage automatique ou antérieurement en cas de mise en place anticipée de la tranche à taux fixe.

Montant : 1 000 000,00EUR  
Durée d'amortissement : 20 ans et 1 mois  
Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,94 %  
Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours  
Échéances d'amortissement et intérêts : périodicité trimestrielle  
Mode d'amortissement : constant  
Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commissions

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt  
Commission de non-utilisation : Pourcentage : 0,10 %

Article 2 : Étendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de l'Hérault

le

Et publication ou notification le



Jackie GALABRUN-BOULBES

EXEMPLAIRE ORIGINAL  
A RETOURNER

## CONDITIONS PARTICULIÈRES

*Ces conditions particulières constituent un tout indissociable avec les conditions générales des contrats de prêt de La Banque Postale version CG-LBP-2022-13*

**Références :**

Numéro de client : 0025130

Numéro du contrat de prêt : MIN544584EUR

Date d'émission des conditions particulières : 30 mars 2023

- Prêteur** : **LA BANQUE POSTALE**  
La Banque Postale – SA à Directoire et Conseil de Surveillance – Capital social 6 585 350 218 € – 115 rue de Sèvres 75275 Paris Cedex 06 – RCS Paris n°421 100 645 – ORIAS n°07 023 424  
représentée par son représentant légal ou par toute personne dûment habilitée à cet effet
- Emprunteur** : **COMMUNE DE SAINT DREZERY**  
MAIRIE  
34160 SAINT DREZERY  
SIREN n°213402498  
représenté(e) par son représentant légal ou par toute personne dûment habilitée à cet effet

**Le contrat de prêt comporte une phase de mobilisation suivie d'une tranche.**

### MONTANT, DURÉE ET OBJET DU CONTRAT DE PRÊT

- Score Gissler** : 1A
- Montant du contrat de prêt** : 1 000 000,00 EUR
- Durée du contrat de prêt** : 20 ans et 7 mois, soit un terme du contrat de prêt fixé au 01/12/2043
- Objet du contrat de prêt** : financer les investissements
- Type de prêt** : Prêt classique

### PHASE DE MOBILISATION

**Pendant la phase de mobilisation, les fonds versés qui n'ont pas encore fait l'objet de la mise en place d'une tranche constituent l'encours en phase de mobilisation.**

- Durée** : 6 mois, soit du 24/05/2023 au 24/11/2023
- Versement des fonds** : en une ou plusieurs fois à la demande de l'emprunteur pendant la phase de mobilisation.  
Les fonds non mobilisés sont versés automatiquement à l'emprunteur le 24/11/2023 ou à une date antérieure en cas de mise en place anticipée de la tranche à Taux Fixe



**Montant minimum du versement** : 15 000,00 EUR  
**Préavis** : 2 jours ouvrés TARGET/PARIS porté à 5 jours ouvrés TARGET/PARIS pour un versement à effectuer dans les 5 derniers jours ouvrés TARGET/PARIS de la phase de mobilisation

**Taux d'intérêt annuel** : index €STR assorti d'une marge de +1,21 %  
**Date de constatation** : index publié le jour ouvré TARGET suivant chaque jour de la période d'intérêts  
**Base de calcul des intérêts** : nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours

**Echéances d'intérêts** : périodicité mensuelle  
**Date de 1ère échéance d'intérêts** : 01/07/2023

**Jour des échéances d'intérêts** : 1<sup>er</sup> d'un mois

#### TRANCHE OBLIGATOIRE À TAUX FIXE DU 24/11/2023 AU 01/12/2043

Cette tranche obligatoire est mise en place en une seule fois (i) le 24/11/2023 par arbitrage automatique ou (ii) de manière anticipée à une date antérieure au (i) dans le respect d'un préavis de 5 jours ouvrés TARGET/PARIS.

En cas de mise en place anticipée de la tranche telle que prévue au (ii), les dates de début, de première échéance et de fin de la tranche seront ajustées en conséquence.

**Montant** : 1 000 000,00 EUR

**Durée d'amortissement** : 20 ans et 1 mois, soit 80 échéances d'amortissement

**Taux d'intérêt annuel** : taux fixe de 3,94 %  
**Base de calcul des intérêts** : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

**Echéances d'amortissement et d'intérêts** : périodicité trimestrielle  
**Date de 1ère échéance** : 01/03/2024

**Jour de l'échéance d'amortissement et d'intérêts** : 1<sup>er</sup> d'un mois

**Mode d'amortissement** : constant

**Remboursement anticipé** : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû  
**Préavis** : 50 jours calendaires  
**Indemnité** : actuarielle

#### COMMISSIONS

**Commission d'engagement** : 0,10 % du montant du contrat de prêt, exigible et payable le jour de la mise en place de la tranche obligatoire

**Commission de non-utilisation**  
**Pourcentage** : 0,10 %

#### DISPOSITIONS GÉNÉRALES

**Taux effectif global** : 3,96 % l'an  
**soit un taux de période** : 0,330 %, pour une durée de période de 1 mois

**Comptable assignataire** : numéro codique : 034021  
SGC METROPOLE  
2 PLACE PAUL BEC  
34000 MONTPELLIER



**Notification**

<b>Prêteur</b>	
La Banque Postale Secteur Public Local TSA 40200 69221 Lyon Cedex 02	<b>COMMUNE DE SAINT DREZERY MAIRIE 34160 SAINT DREZERY</b>
E-mail : gestion@spl-labanquepostale.fr	

**CONDITIONS SUSPENSIVES À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU CONTRAT DE PRÊT**

L'entrée en vigueur du contrat de prêt est soumise à la production au prêteur au plus tard le 16/05/2023 et en tout état de cause 5 jours ouvrés TARGET/PARIS avant tout versement des fonds :

- des présentes conditions particulières paraphées et signées par le représentant dûment habilité de l'emprunteur,
- de la délibération ou de la décision préalable d'emprunt de l'organe compétent de l'emprunteur, exécutoire à la date de signature des présentes conditions particulières par le représentant dûment habilité de l'emprunteur, sauf si une délibération ou une décision n'est pas requise par les dispositions légales ou réglementaires applicables,
- de la ou des autorisations préalables d'emprunt de l'autorité tierce compétente si le recours à l'emprunt est légalement, réglementairement ou statutairement soumis à autorisation.

**DÉROGATIONS/AMÉNAGEMENTS AUX CONDITIONS GÉNÉRALES ET AUTRES CONDITIONS SPÉCIFIQUES**

Les parties sont convenues de ne pas déroger aux conditions générales, ni les compléter.

**PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL**

Les dispositions relatives à la protection des données à caractère personnel sont décrites à l'article « Protection des données à caractère personnel » des Conditions Générales des contrats de prêt de La Banque Postale ci-jointes.

**SIGNATURES**

Fait en 2 exemplaires originaux.

L'emprunteur déclare expressément avoir reçu un exemplaire des conditions générales des contrats de prêt de La Banque Postale version CG-LBP-2022-13 auxquelles sont soumises les présentes conditions particulières et avoir pris connaissance de toutes les stipulations desdites conditions générales. En cas de contradiction entre les stipulations des conditions particulières et les stipulations des conditions générales, les stipulations des conditions particulières prévalent.

Pour l'emprunteur :

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Nom et qualité du signataire :

Cachet et signature :

Pour le prêteur :

A Lyon, le 30 mars 2023

Nom et qualité du signataire :

  
**Audrey SAN VICENTE**  
Contrôleur Crédit